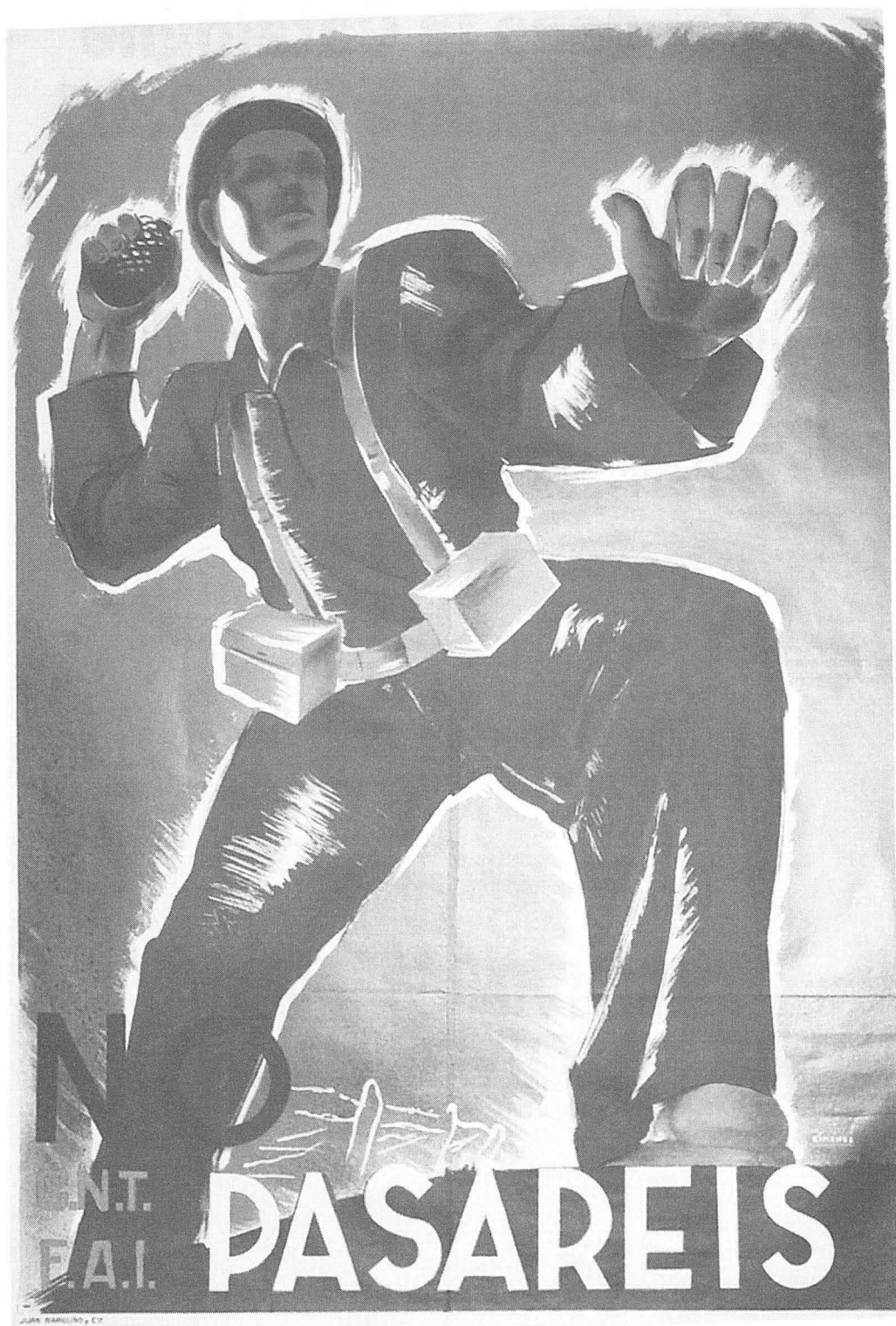


“Pouvoir réel et pouvoir légal dans la Catalogne révolutionnaire de 1936”

Conférence
de Josep Antoni Pozo González
au lycée Carnot,
Paris, 22 novembre 2014





“Pouvoir réel et pouvoir légal dans la Catalogne révolutionnaire de 1936”

Conférence
de Josep Antoni Pozo González
au lycée Carnot,
Paris, 22 novembre 2014

Comme vous le savez certainement, la révolution espagnole de 1936 a engendré une très large bibliographie, qui, encore aujourd’hui, continue à grandir. Cependant, malgré toute cette immense production bibliographique, en fait sont peu nombreux les travaux qui abordent spécifiquement la question de la révolution, de ses mécanismes et du processus qui a conduit à sa défaite. Naturellement, il y a une très grande littérature politique sur le sujet, mais, en général, les historiens qui se sont lancés dans cette incursion spécifique ne sont pas très nombreux.

Il faut ajouter de plus que, si nous laissons de côté l’historiographie franquiste qui justifie le soulèvement militaire contre la République, et pour qui la révolution espagnole se réduit à une succession continue de vols, pillages et assassinats, les quelques études qui abordent ce sujet avec une certaine ampleur le font à partir de la présentation de ce qui est arrivé lors de l’été 1936 comme une lutte entre le fascisme et la démocratie. Comme une guerre civile dans laquelle le peuple espagnol n’était intéressé que par la victoire contre

les généraux fascistes pour rétablir l’autorité du gouvernement légitime et rien de plus. Une lutte qui, dans cette perspective, se situerait dans le contexte européen des années 1930, caractérisées par la dynamique fascisme-antifascisme.

Je ne vais pas aborder dans le cadre de cette conférence les causes politiques et historiographiques qui expliquent cette manière de poser la question, parce que cela me prendrait un temps que nous n’avons pas. Disons simplement, même au risque de simplifier à l’excès, que les travaux de très nombreux historiens, dans ces dernières vingt-cinq années, démontrent à partir d’une vision locale une réalité très distincte.

Une réalité qui va bien au-delà de la simple lutte contre les militaires soulevés et qui révèle l’existence d’une authentique révolution sociale, une révolution ouvrière qui a éclaté comme réaction au soulèvement militaire, et qui, en même temps qu’elle le combattait, s’est mise à résoudre les problèmes historiques que traînait la société espagnole depuis de nombreux siècles.

Une authentique révolution ouvrière en réaction au soulèvement militaire

Actuellement, presque personne ne peut discuter sérieusement qu'en juillet 1936, la réaction populaire contre le coup d'Etat mis en œuvre par une partie de l'armée s'est transformée en un puissant mouvement offensif qui s'est dirigé non seulement contre les responsables directs de la conspiration militaire, mais que, de plus, il a mis la mire sur tous les secteurs sociaux considérés coupables d'encourager, soutenir ou couvrir le coup d'Etat. C'est-à-dire que c'est la bourgeoisie qui a été visée, l'oligarchie des grands propriétaires terriens, l'Eglise, en plus naturellement des secteurs politiques qui leur étaient liés et, en général, tous ces individus qui se sont placés pour une raison ou une autre sur le terrain des « puissants », s'y sont impliqués et leur ont manifesté leur appui. D'où il s'ensuit que les mesures adoptées contre les insurgés se sont combinées, de manière presque naturelle et sans qu'il y ait le moindre plan préconçu, avec d'autres de caractère révolutionnaire qui cherchaient à attaquer les bases sociales et économiques du fascisme, « l'extirper », comme on disait dans le langage politique de l'époque. Assurément, on peut trouver contradictoire l'adoption de mesures réalisées au nom de la défense de la République, mais qui, cependant, remettaient en cause les fondements sur lesquels celle-ci s'était constituée. En fait, ce que reflète cette apparente contradiction, c'est que la lutte pour la défense de la République menacée a été utilisée par les masses qui sont descendues dans la rue pour « régler » quelques-unes des questions non résolues pendant la période antérieure.

Il est important de bien prendre en compte cette considération, parce que, autrement, il est impossible de comprendre ce qui est arrivé par la suite : l'assaut donné à la propriété privée dans ses différentes variantes, c'est-à-dire l'occupation d'usines et des grands ateliers, l'occupation de terres, la confiscation de propriétés, le contrôle ouvrier, les collectivisations, etc. Et dans une large mesure aussi l'assaut donné au pouvoir politique, au moins à la base de la pyramide de l'appareil politico-administratif de l'Etat.

Comme on le sait, cette révolution a créé ses propres organes : les comités révolutionnaires qui se sont constitués sur toute la zone restée sous le contrôle théorique du gouvernement de la République ; c'était, d'un côté, l'expression de la méfiance sur le fait que les autorités républicaines — maires, gouverneurs civils, etc. — puissent entreprendre la lutte contre les insurgés jusqu'à ses ultimes conséquences ; d'un autre côté, il faut y voir la volonté des millions d'ouvriers et de paysans de prendre entre leurs mains la direction de la lutte contre le fascisme. Ces comités révolutionnaires, apparus d'abord pour faire face au soulèvement militaire et à la faction civile qui pouvait le soutenir, ont pris en charge dans les premières heures dans les villages et les villes des tâches de contrôle et de surveillance ; dans le même mouvement, ils se mettaient à exécuter ensuite, et jusqu'à leur dissolution, toute une série de fonctions réservées aux autorités légales, qui de ce fait furent reléguées à un rôle secondaire, quand elles ne furent pas directement annulées.

Pouvoir légal et pouvoir réel

De la même manière, je pense qu'il existait des éléments plus que suffisants pour pouvoir affirmer que lors de l'été 1936 se sont configurés dans la zone républicaine, et au milieu d'une révolution sociale, deux pouvoirs clairement définis, d'origine différente et qui représentaient des choses différentes : d'un côté, le pouvoir légal représenté par le gouvernement de la République, par le gouvernement autonome catalan, que les événements révolutionnaires ont profondément secoués au point qu'ils en ont perdu une bonne partie de leurs attributions ; et, de l'autre côté, un pouvoir réel, c'est-à-dire celui qui, dans la plus grande partie des cas, prenait réellement les décisions, pouvoir réel représenté par les différents pouvoirs révolutionnaires locaux. Ces pouvoirs révolutionnaires locaux, même s'ils n'ont pas dirigé leur action contre les pouvoirs légaux de manière directe, en fait, dans la pratique, finiraient par les remplacer, totalement ou partiellement selon les cas. Cette tendance a suivi une règle générale : en particulier au niveau inférieur de l'appareil politico-administratif de l'Etat, c'est-à-dire les municipalités et gouverne-

ments civils, la représentation du pouvoir légal a été remplacée par le pouvoir révolutionnaire ; et cela a été fait lorsque ce pouvoir légal est apparu comme un obstacle pour organiser la lutte contre le fascisme ou bien s'est opposé à l'adoption de mesures révolutionnaires qui pouvaient faciliter cette lutte.

La dualité de pouvoirs a été une réalité que l'on peut difficilement mettre en doute. Il est vrai que certains historiens refusent l'utilisation de l'expression « dualité de pouvoirs » pour définir la situation que nous avons décrite. En général, ils sont d'accord avec ceux qui se refusent à dire qu'a existé une révolution ouvrière, mais en s'appuyant sur des arguments différents. Pour ma part, je peux juste ajouter que j'utilise ce terme parce que je pense qu'il n'en existe pas d'autres qui définissent mieux ce qui s'est passé en Catalogne, en particulier du mois de juillet à octobre 1936.

C'est justement par la combinaison de divers facteurs qu'en Catalogne cette révolution est allée le plus loin et a été le plus près de la prise du pouvoir, et par conséquent de triompher pleinement. Mais c'est également en Catalogne qu'a commencé en premier le processus de liquidation du pouvoir révolutionnaire, et c'est là que la CNT a brisé pour la première fois le dogme anarchiste de non-participation au gouvernement quel qu'il soit, en s'intégrant dans un gouvernement qui proposait comme objectif immédiat d'en finir avec les comités révolutionnaires.

Le Comité central des milices antifascistes (CCMA) de Barcelone

De quelle manière s'est constitué ce pouvoir révolutionnaire et de quelle manière il a été liquidé, c'est cela qui est expliqué en substance dans le livre que nous présentons aujourd'hui. Dans le cadre de cette conférence, je vais essayer de résumer les clés politiques de ce processus, à partir de l'exemple du comité qui, sans nul doute, a eu le plus de renom et de présence politique, c'est-à-dire le Comité central des milices antifascistes créé à Barcelone quelques heures après que les militaires qui s'étaient soulevés eurent été vaincus dans

les rues de la ville et que le chef de la conspiration en Catalogne, le général Goded, eut été arrêté.

Pour quiconque ne serait pas très familiarisé avec l'existence et le développement du Comité central des milices, nous dirons en premier lieu que sa naissance a été le résultat d'un accord entre les organisations qui avait constitué le Front populaire en Catalogne, la CNT et le gouvernement de la Généralité lui-même. Le président de la Généralité lui-même, Lluís Companys, a participé aux réunions qui ont eu lieu avec les différentes organisations pour constituer une sorte de comité de liaison qui puisse rassembler tous ceux qui combattaient le coup d'Etat. Si l'on regarde la presse de l'époque, les informations qui parlent de sa création, on peut même croire qu'il s'agit d'un organisme auxiliaire du gouvernement catalan, constitué pour collaborer avec lui dans des circonstances exceptionnelles. Sans le moindre doute, c'était bien l'intention de Companys et de son parti, la Gauche républicaine de Catalogne (*Esquerra Republicana de Catalunya*), lorsqu'il a participé à sa création, mais le résultat a été tout à fait différent. Le résultat a été qu'en conséquence de la poussée révolutionnaire des masses, ce comité a évolué très rapidement et s'est transformé en corps différencié du pouvoir légal — malgré tous les liens qu'il pouvait avoir avec ce pouvoir légal et dont il tirait profit.

Ainsi, il s'éloignait progressivement du rôle d'organisme paragouvernemental, qui était la fonction que certains de ses participants voulaient lui réserver, et se confirmait dans les premiers jours comme autorité révolutionnaire ; plus tard, et au milieu des pressions d'origines différentes, il prendrait un chemin qui le conduirait ailleurs.

Les forces politiques en présence dans le CCMA

Pour comprendre le caractère contradictoire de sa constitution et son évolution ultérieure, il faut prendre en considération les circonstances dans lesquelles il s'est créé : l'éclosion des organisations ouvrières à partir des journées de juillet, en particulier de la CNT, a changé totalement le paysage politique. Le gouvernement de la Généralité, constitué fondamentalement par des

représentants de la Gauche républicaine de Catalogne, avait été dépassé par les événements, par rapport auxquels il était en complet décalage à ce moment-là. Ceux qui contrôlaient les rues avec des miliciens armés, ceux qui avaient pris d'assaut les casernes et ceux qui avaient pris possession des ressorts les plus importants de la ville, c'étaient les organisations ouvrières. Le gouvernement de la Généralité leur a été complètement soumis. La CNT se trouvait soudain occupant une place pratiquement hégémonique dont elle ne sut que faire. Moins de deux mois avant, l'organisation avait tenu un congrès confédéral à Saragosse, où elle avait approuvé la devise du « communisme libertaire », la formule idéologique avec laquelle elle se proposait de franchir le passage entre la société capitaliste et la société sans classe. A ce moment où la CNT était pratiquement maîtresse de la ville, de nombreux militants et cadres du syndicat ont considéré qu'était arrivé le moment de rendre réel ce qui avait été approuvé au congrès de Saragosse.

Mais, d'une part, la CNT n'avait aucun programme de conquête du pouvoir, et, d'autre part, parmi ses dirigeants, il n'y avait pas non plus d'unanimité. D'un côté, le groupe formé par Frederica Montseny, Abad de Santillán y Mariano Rodríguez Vázquez, ce dernier secrétaire de la CNT catalane, se sont opposés à toute perspective de prise du pouvoir et ont défendu avec fermeté ce que bientôt on appela la « collaboration antifasciste », c'est-à-dire la collaboration avec les autres organisations afin de maintenir le gouvernement de la Généralité et limiter les objectifs du mouvement qui s'était déclenché après le triomphe contre les militaires soulevés. De l'autre côté, le groupe de Garcia Oliver — avec Aurelio Fernandez et Asens —, qui représentaient la CNT au Comité central des milices, se sont montrés partisans « *d'aller jusqu'au bout* », selon la formule qu'ils ont utilisée ; cependant, ils n'ont pas su élaborer une alternative à la précédente et se sont contentés finalement de lutter pour maintenir l'autonomie de cet organisme, le Comité central des milices, par rapport au gouvernement de la Généralité. Garcia Oliver a défendu l'existence du Comité central des milices comme étant un

pouvoir révolutionnaire autonome par rapport au gouvernement, mais tout en défendant la continuité de ce même gouvernement. Cette position conduisait inévitablement à une impasse à brève échéance, parce que ce n'était pas viable de maintenir une situation selon laquelle ceux qui voulaient gouverner, le gouvernement de la Généralité, ne le pouvaient pas, et ceux qui pouvaient le faire, le Comité central des milices, ne le voulaient pas.

De son côté, le Parti ouvrier d'unification marxiste, le POUM, s'était présenté devant les masses comme un parti révolutionnaire de type bolchevique, et il affirmait que pour que la révolution triomphe, il fallait que la classe ouvrière prenne le pouvoir ; cependant, il a eu une position de doute par rapport au Comité central des milices et au gouvernement de la Généralité lui-même. Bien que cela puisse paraître étrange, ce qui est sûr, c'est que ce parti, qui, à la différence de la CNT, disposait bien d'une préparation théorique par rapport au problème du pouvoir, n'a considéré à aucun moment la possibilité de lancer une quelconque initiative tendant à ce que le Comité central des milices devienne effectivement le seul pouvoir existant en Catalogne. Il défendait l'existence du Comité central des milices comme autorité révolutionnaire et, bien sûr, ils n'ont pas été d'accord pour soumettre cette autorité à celle du gouvernement de la Généralité ; mais la propagande en faveur d'un « gouvernement ouvrier » avec laquelle le journal de ce parti, *La Batalla* (« La Bataille ») a fait de l'agitation pendant tout le mois d'août ressemblait davantage à une formulation propagandiste « classiste » qu'à une proposition de rupture avec l'Etat bourgeois. De toute façon, le mot d'ordre devait être abandonné en septembre, lorsque ce parti, le POUM, décida de participer à la constitution d'un gouvernement « antifasciste ».

D'autres forces présentes au Comité central des milices ont eu un positionnement plus homogène et ont parfaitement perçu les possibilités de développement de cet organisme, et ont essayé d'agir en conséquence. C'est le cas de tous les partis qui devaient constituer le PSUC — le parti stalinien catalan —, qui, bientôt, prit l'initiative de faire en sorte que l'autorité du Comité central des milices n'entre pas en

conflit avec l’existence du gouvernement de la Généralité. Dans cette tâche, ils ont disposé du soutien des partis républicains — Gauche républicaine de Catalogne et Action catalane républicaine, partis qui représentaient la petite et moyenne bourgeoisie nationaliste et républicaine — et de l’Unió de Rabassaires — un syndicat de petits propriétaires agricoles qui avaient eu traditionnellement des rapports fraternels avec la Gauche républicaine de Catalogne. Toutes ces organisations, ensemble avec l’Union générale des travailleurs catalane, l’UGT, dont la direction était passée un mois auparavant aux mains des hommes qui devaient former le PSUC, n’avaient aucun intérêt à approfondir le pouvoir du Comité central des milices, tout au contraire. Elles considéraient que ce n’était nullement le moment de faire une quelconque révolution et que ce qu’il fallait faire, c’était de canaliser les énergies révolutionnaires des masses exclusivement vers la lutte contre le fascisme.

Ainsi, après les premiers moments de sa constitution, se sont établies entre les participants au Comité central des milices des convergences et aussi des divergences. Parmi ceux qui représentaient les organisations ouvrières dans cet organisme, tout le monde a été d’accord pour ne pas faire apparaître le Comité central des milices comme un gouvernement « alternatif » à celui de la Généralité. Ils se retrouvèrent également sur la nécessité de le préserver comme autorité révolutionnaire, même si c’était pour des raisons différentes, c’est-à-dire une autorité qui devait disposer d’une certaine autonomie par rapport au gouvernement, entre autres choses parce qu’ils considéraient ce dernier comme incapable de faire face à la situation. La différence entre eux portait sur le rôle que chacun assignait au Comité central des milices en fonction de la politique dont ils se réclamaient. D’une manière générique : pour les uns, il s’agissait d’un organisme provisoire, nécessaire tant que le gouvernement ne serait pas capable de prendre en charge directement les tâches considérées comme nécessaires ; et, pour d’autres, le Comité central des milices représentait le pouvoir ouvrier à Barcelone, qu’il fallait préserver dans l’attente que soit réglé définitivement le danger fasciste, ou alors de trouver la

formule de participation gouvernementale qui puisse satisfaire tout le monde et exprimer la nouvelle réalité politique. Autrement dit, ce qui, pour les uns, devait être avant toute chose un complément au gouvernement ne pouvait être accepté pour d’autres, c’est-à-dire qu’il devienne un appendice de ce gouvernement même s’il devait coexister avec lui. C’est sur cette alternative que s’est déroulée une grande partie de l’existence du Comité central des milices, entre le 21 juillet et sa dissolution formelle réalisée fin septembre 1936. Si nous devons mettre des sigles à ceux qui étaient derrière l’une ou l’autre des positions, parmi les premiers on trouvait le PSUC, l’UGT, l’ERC, l’ACR et l’UR. Et, parmi les seconds, le secteur libertaire et le POUM.

Mais indépendamment des positionnements des uns et des autres, il est certain que cette dualité, qui répondait à une situation révolutionnaire, ne pouvait se prolonger indéfiniment dans le temps. Les pressions pour en finir avec le pouvoir révolutionnaire à Barcelone, et par extension dans toute la Catalogne, se sont fait vite sentir. Par exemple, le gouvernement de la République refusait systématiquement ou opposait mille difficultés à la possibilité de donner des devises avec lesquelles acheter des armes à l’étranger pour approvisionner les colonnes catalanes qui luttaient sur le front d’Aragon, avec l’argument qu’il ne voulait pas financer une révolution sociale. Le refus fut toujours accompagné d’une condition de nature à faciliter l’aide qui était demandée : que le gouvernement de la Généralité récupère pleinement le contrôle de la situation et que le Comité central des milices se dissolve. Mais le président de la Généralité, Lluís Companys, ainsi que les partisans du rétablissement le plus rapidement possible de l’autorité du pouvoir légal, tous savaient que la seule manière d’en finir avec le Comité central des milices était de faire participer la CNT au gouvernement de la Généralité. Cependant, cela n’était pas facile. D’un côté, la CNT devait rompre avec le dogme anarchiste de la non-participation gouvernementale ; et, d’un autre côté, pour la raison que dans le camp du pouvoir légal il y avait des gens — comme par exemple le président de la République lui-même, Manuel Azaña —

qui n'étaient pas partisans de permettre ou de rendre plus facile le fait que la CNT participe au gouvernement.

La CNT participe au gouvernement de la Généralité

En tout cas, pendant le mois d'août 1936, dans les cercles dirigeants de la CNT s'est engagé un débat, plus ou moins occulte, sur la possibilité de participer au gouvernement de la République. En fait, ce débat avait commencé au comité national de la CNT fin juillet, lorsque cet organisme a dû prendre position devant l'invitation du gouvernement Giral à participer à des commissions gouvernementales qui devaient servir d'assesseurs aux ministres. Comme on le sait, le débat qui s'est poursuivi pendant les semaines qui ont suivi a été très violent et plein de subterfuges, particulièrement de la part de ceux qui, apparemment, s'opposaient à cette éventualité — par exemple les dirigeants de la CNT catalane —, mais ensuite, paradoxalement, finirent par être les premiers à franchir le Rubicon de la participation gouvernementale.

Nous avons essayé d'expliquer dans notre livre de manière extrêmement détaillée les phases et le processus qui ont conduit la CNT à adopter le tournant vers la participation gouvernementale. Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons écrit. Simplement, nous voulons faire un commentaire sur le fait que les dirigeants de la CNT catalane, après s'être opposés à diverses occasions à ce que la CNT puisse participer au gouvernement de la République comme le proposaient d'autres unions régionales du syndicat, ont pris l'initiative de participer au gouvernement catalan, à la surprise de tous leurs camarades du reste de l'organisation confédérale, et bien avant que ces derniers finissent par en faire autant dans le gouvernement de Madrid début novembre. Au-delà des critiques que les dirigeants cénétistes d'autres unions régionales ont adressées à leurs camarades catalans pour leur double langage, je pense que la raison qui explique cette attitude doit être considérée sous trois aspects : le premier fait référence à l'appréciation que les cénétistes catalans avaient du gouvernement de la Généralité, qu'ils considéraient plus

« progressiste » ou plus influençable que celui de la République ; le deuxième aspect est qu'ils étaient sûrs qu'à la différence de ce qui se passait dans d'autres parties de l'Espagne, la force de la CNT en Catalogne était une garantie plus que suffisante pour éviter tout danger que pouvait présenter la participation au gouvernement ; et le troisième aspect est que l'existence du Comité central des milices était devenu un problème pour les dirigeants, une pression qu'ils n'étaient pas disposés à supporter et à laquelle ils ont répondu par la dissolution de cet organisme dans le but d'obtenir un meilleur traitement.

Dissolution du CCMA avec l'accord de la CNT et du POUM

Sans le moindre doute, le fait qui a fini par accélérer les choses en Catalogne a été la constitution à Madrid début septembre du premier gouvernement d'unité antifasciste présidé par le leader de l'aile gauche du PSOE et dirigeant de l'UGT, Largo Caballero, dans lequel participait également le Parti communiste espagnol aux côtés des partis républicains bourgeois. Le 10 septembre a été prise la décision de dissoudre le Comité central des milices antifascistes et ont commencé les conversations pour constituer un nouveau gouvernement de la Généralité qui devrait intégrer toutes les forces représentées dans l'organisme à dissoudre. Ce fut le début de la liquidation du pouvoir révolutionnaire, qui, après l'intégration de la CNT dans le deuxième gouvernement Largo Caballero au mois de novembre, finirait par s'étendre à d'autres « gouvernements » révolutionnaires comme le Comité exécutif populaire de Valence ou bien le Comité central des milices d'Almería.

Et comme nous nous approchons de la fin, je pense qu'il convient de signaler deux précisions par rapport à la dissolution du Comité central des milices antifascistes de Catalogne. La première est en rapport avec ce qu'a soutenu toujours l'historiographie anarchiste, qui a justifié la participation de la CNT à différents gouvernements. A savoir que le Comité central des milices a été dissous après que se fut constitué un gouvernement qui, se-

lon les termes de García Oliver, « *représentait tout le monde* ». Les procès-verbaux du Comité central des milices que nous reproduisons dans le livre démontrent que ce fut exactement le contraire : le gouvernement de la Généralité ne s’est constitué qu’après que les participants au Comité central des milices eurent décidé de s’auto-dissoudre. Et la deuxième précision qu’on peut déduire clairement de la lecture des procès-verbaux que nous reproduisons dans le livre est que les partis et organisations représentés au Comité central des milices ont adopté la décision de se dissoudre à l’unanimité.

Cette circonstance touche particulièrement le POUM, parti qui a toujours soutenu qu’il avait défendu la continuité du Comité central des milices, mais qu’il s’est retrouvé tout seul. Cette affirmation, bien évidemment, ne concorde pas avec ce qui est retracé dans les procès-verbaux dans lesquels a été discuté et approuvé sa dissolution. Et pas davantage non plus avec le silence que son organe de presse, *La Batalla*, a gardé par rapport à cela.

En réalité, dans le cas du POUM et dans celui de la CNT, il y a eu un point de convergence avec les raisons pour lesquelles ils n’ont pas donné d’importance à la dissolution du Comité central des milices et qu’ils n’ont vu aucun danger de régression du point de vue de la révolution dont ils se réclamaient. Pour eux, il n’était pas décisif de dissoudre cet organisme et d’aller faire partie d’un gouvernement dans lequel les organisations ouvrières avaient un poids majoritaire. Ils croyaient fermement qu’ils pourraient continuer à mener un travail révolutionnaire à partir d’une position privilégiée. Cependant, comme on le sait, le temps ne leur a pas donné raison, ni à eux ni à tous ceux qui, dans l’Espagne républicaine, ont cru — comme Largo Caballero — que la reconstruction de l’Etat républicain et le rétablissement de la légalité antérieure au 19 juillet étaient une condition indispensable pour gagner la guerre.

Le gouvernement catalan d’unité antifasciste, constitué fin septembre 1936 avec la participation de toutes les organisations ouvrières, particulièrement de la CNT et du POUM, s’est inscrit dans la logique de la reconstruction de la légalité républicaine contre les réalisations révolutionnaires.

Précisément, les premières mesures qu’a prises ce gouvernement ont été de dissoudre tous les comités révolutionnaires et de réorganiser les gouvernements (les conseils) municipaux sur la base de la formule « antifasciste ». Et même si Andreu Nin, secrétaire général du POUM, qui a fait partie de ce gouvernement comme conseiller à la Justice, c’est-à-dire ministre, ainsi que les dirigeants de la CNT ont essayé de minimiser l’importance de cette décision avec l’argument que le travail révolutionnaire continuerait de la même manière à partir de ce moment depuis les municipalités, ce qui est certain, c’est que ce n’était pas la même chose. La logique de la recomposition de l’Etat et de la légalité républicaine, en opposition à la légitimité révolutionnaire, a fini par s’imposer. Le POUM lui-même a été la première victime de cette logique lorsqu’il fut chassé du gouvernement de la Généralité fin 1936, deux mois et demi à peine après s’être engagé dans la participation d’un gouvernement qui a liquidé le pouvoir révolutionnaire en Catalogne.

Et pour finir vraiment, je voudrais dire que quelques auteurs anarchistes ont essayé de répondre aux critiques qui leur étaient adressées sur la participation de la CNT à des gouvernements qui ont liquidé les acquis révolutionnaires avec l’argument en forme de circonstance atténuante que l’organisation ne disposait pas de programme de conquête du pouvoir. L’un d’entre eux fut Helmut Rüdiger, représentant de l’Association internationale des travailleurs à Barcelone, qui répondait ceci aux anarchistes qui critiquaient la démarche de la CNT : « *Si la CNT avait eu un programme de gouvernement, d’exercice du pouvoir (...), la CNT n’aurait pas été la CNT, mais un parti bolchevique.* » Ecartons la remarque qu’en de nombreux endroits, les organisations locales de la CNT, sans avoir aucun programme de gouvernement ni d’exercice du pouvoir, ont impulsé des gouvernements révolutionnaires locaux et y ont participé. Et considérons simplement ce que Rüdiger lui-même suggère indirectement : que les comités révolutionnaires apparus dans l’Espagne républicaine, comparables aux soviets russes de 1917 et aux conseils allemands de 1918-1919, ont été liquidés parce qu’il n’y eut aucun parti qui,

